

Paris, le 9 février 1827.

263

sur le 22. Aug. 24

Ministère

de

l'Intérieur.

2^e Division

2^e Bureau

Beaux-Arts

École de France

à Rome.

Le Secrétaire
est rappelé.

285

Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 21. Février pour annoncer qu'il y avait une incompatibilité d'humeurs absolue entre le nouveau Secrétaire & les Pensionnaires de l'Académie de France, & pour demander qu'afin de prévenir les inconvénients graves qui peuvent résulter d'un pareil état de choses, M. Séguier fut immédiatement rappelé.

Persuadé, Monsieur, qu'une démarche semblable vous est inspirée par la certitude que la présence de M. Séguier ne peut qu'être nuisible à l'établissement dont le Roi vous a confié la Direction, je vous autorise à faire connaître à cet employé qu'il doit quitter sur le champ ses fonctions de Secrétaire Bibliothécaire de l'Académie Royale de France à Rome.

Je vous autorise également, Monsieur à faire toucher au Sr. Séguier, si son intention est de rentrer en France, l'indemnité qui est allouée pour frais de route au Sr. Pensionnaire.

A M. le Directeur de l'Académie R. de France à Rome.

Dont le temps de séjour à Rome est achevé.

Recevez, Monsieur, l'assurance
de ma considération distinguée

Le Ministre Secrétaire
d'Etat de l'Intérieur

Perlin